

Pour un commerce transatlantique des vins et spiritueux équitable et réciproque

Face au retour des droits de douane, la FEVS propose un agenda positif favorisant l'accès équitable et réciproque aux vins et spiritueux par l'élimination des droits de douane des deux côtés de l'Atlantique

Paris, le 2 avril 2025 — Aujourd'hui, les Etats-Unis ont annoncé leur décision d'appliquer un droit de douane de 20% ad valorem sur toutes les importations de marchandises en provenance de l'Union européenne. La FEVS regrette profondément cette décision des Etats-Unis qui pénalise tant les exportateurs français de vins et spiritueux que leurs partenaires américains – importateurs, grossistes et détaillants – et surtout, les consommateurs américains eux-mêmes.

La décision des Etats-Unis d'appliquer un droit de douane général de 20% sur tous les produits importés de l'Union européenne entraînera des conséquences extrêmement lourdes sur le secteur des vins et spiritueux français et européens.

Elle aura également un impact extrêmement négatif sur les importateurs, grossistes et détaillants américains, comme l'a démontré l'étude réalisée à la demande de la Wine & Spirits Wholesalers of America ⁽¹⁾.

En France, on peut craindre un recul des exportations d'environ 800 millions €, ce chiffre passant à 1,6 milliard pour l'UE-27. Un tel recul aura un impact énorme sur l'emploi et l'économie du secteur.

« *Cet affrontement tarifaire ne fait que des perdants, tout autant en Europe qu'aux Etats-Unis. D'ailleurs, nos homologues américains, avec lesquels nous travaillons depuis des décennies, portent également ce message auprès des Autorités américaines* » a déclaré Gabriel Picard, Président de la FEVS.

Déplorant ces mesures prises par les Etats-Unis, la Commission s'est déclarée prête à engager un dialogue constructif avec les Etats-Unis, affirmant qu'un engagement continu et une approche positive constituent la meilleure voie à suivre pour conserver une relation commerciale transatlantique solide et mutuellement prospère.

La FEVS souligne l'importance de conserver un dialogue bilatéral ouvert et constructif, autour d'un agenda positif sur les sujets de commerce transatlantique. « *Depuis trente ans, les spiritueux ont opté pour l'élimination complète des droits de douane entre les Etats-Unis et l'Union Européenne, au bénéfice des producteurs des deux côtés de l'Atlantique* » rappelle Gabriel Picard. « *Nous pouvons faire de même pour les vins : nous avons proposé à la Commission européenne un Reciprocal And Fair Trade Agreement on Wines and Spirits. Nous souhaitons que la Commission l'intègre dès maintenant dans son agenda positif de discussion avec les Etats-Unis, de sorte qu'avec les spiritueux, les vins participent à la construction d'une relation commerciale positive entre les Etats-Unis et l'Union européenne* ».

⁽¹⁾ [Estimated Impact of Potential Tariffs on Beverage Alcohol Products](#). John Dunham and Associates.